



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 avril 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 avril 2020, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne, de la République dominicaine et du Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de Coprésidents du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, l'Allemagne et la République dominicaine, en étroite coopération avec le Royaume-Uni, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint un compte rendu de la réunion du Groupe tenue le 26 février 2020 sur la République arabe syrienne (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant de l'Allemagne auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

Le Représentant de la République dominicaine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) José **Singer Weisinger**

Le Chargé d'affaires du Royaume-Uni auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jonathan **Allen**



Annexe à la lettre datée du 6 avril 2020 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne, de la République dominicaine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité : compte rendu de la réunion tenue le 26 février 2020 sur la République arabe syrienne

Le 26 février 2020, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a organisé une réunion sur la situation en République arabe syrienne. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir O. Pedersen, a fait un exposé qui a donné au Groupe un aperçu complet des évolutions récentes, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des engagements concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Les membres du Conseil de sécurité ont posé des questions sur la participation des femmes au processus de paix et, plus particulièrement, sur les plans visant à élaborer des approches adaptées au contexte, comme le demande le Conseil dans sa résolution [2493 \(2019\)](#), ainsi que sur l'incidence de la collaboration menée avec le Conseil consultatif des femmes syriennes. Les membres du Conseil ont également soulevé les préoccupations particulières en matière de protection des femmes dans le contexte de l'offensive militaire à Edleb, en particulier la destruction des infrastructures civiles, telles que les écoles et les hôpitaux, et les conséquences négatives qui en résultent pour l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Les membres du Conseil ont appuyé sans réserve les appels de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'un cessez-le-feu immédiat. Ils ont également demandé quels étaient les obstacles à la participation des femmes aux élections et aux autres processus politiques à venir, tels que l'absence des documents d'état-civil requis en raison du décès ou de la disparition de parents masculins. D'autres questions portaient sur les menaces contre les défenseuses des droits humains et les femmes actives en politique, l'application du principe de responsabilité à la violence contre les femmes, la prévalence des mariages d'enfants et des mariages forcés et la situation des femmes vivant sous la domination de l'État islamique d'Irak et du Levant (EI).

Les principaux points soulevés lors de la réunion sont résumés ci-après :

- Le conflit a eu des conséquences particulières sur la vie des femmes et des jeunes filles et aura des répercussions sur les rapports entre femmes et hommes à l'avenir. Quatre personnes sur cinq qui ont été déplacées par l'augmentation de la violence à Edleb depuis décembre 2019 sont des femmes et des enfants. Comme beaucoup d'hommes sont morts ou en captivité, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans la catégorie des personnes en âge de travailler et le nombre de ménages dirigés par des femmes est en augmentation alors même que beaucoup n'ont pas de revenus. Ces ménages se trouvent dans une situation de grande vulnérabilité, exacerbée par l'aggravation de la crise économique.
- Les 12 principes essentiels qui ont émergé des pourparlers entre Syriens organisés en 2017 sous l'égide de l'ONU fixent un quota minimum de 30 % pour la représentation et la participation des femmes dans les institutions et les structures de prise de décision. Ce quota a ensuite été intégré dans la déclaration finale adoptée à l'issue de la réunion tenue en 2018 à Sotchi, en Fédération de Russie, qui a été distribuée comme document du Conseil de sécurité ([S/2018/121](#)) à la demande de la Fédération de Russie. Le mandat de la

Commission constitutionnelle souligne l'obligation de promouvoir la prise en compte des questions de genre, qui ont d'ailleurs été régulièrement abordées lors des réunions de la Commission jusqu'à présent. La participation des femmes à la Commission a dépassé les 28 %, 42 des 150 membres étant des femmes. Il y a 12 femmes parmi les 50 membres de la délégation gouvernementale et 7 des 50 participants membres de l'opposition sont des femmes. Grâce aux efforts actifs de l'Organisation des Nations Unies et à la priorité accordée à cette question par l'Envoyé spécial, le bloc de la société civile est proche de la parité, 23 des 50 représentants étant des femmes. Au Comité de rédaction, la participation des femmes est également de 28 %. Au total, 13 des 45 membres sont des femmes, dont 4 sur 15 dans le bloc du gouvernement, 2 sur 15 dans le bloc de l'opposition et 7 sur 15 dans le bloc de la société civile.

- Le Bureau de l'Envoyé spécial a des consultations régulières avec les organisations féminines de la société civile et reçoit les conseils du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et de l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur la manière d'améliorer encore la participation des femmes au processus politique. Depuis 2016, la conseillère de l'Envoyé spécial pour les questions de genre collabore étroitement avec le Conseil consultatif des femmes syriennes pour qu'il apporte une expertise et des conseils indépendants à l'Envoyé spécial et qu'il permette la prise en compte des questions de genre et des points de vue des femmes dans les discussions. Il se compose de 17 femmes de la société civile dont la diversité des origines facilite le recensement des solutions et voies possibles pour trouver un terrain d'entente entre les parties. Le Bureau a consulté un large éventail d'organisations féminines de la société civile, notamment par l'intermédiaire du Bureau d'aide à la société civile, instance consultative au sein du Bureau.
- Les violences sexuelles liées au conflit ont été largement documentées dans tous les gouvernorats de la République arabe syrienne, y compris aux points de contrôle et dans les lieux de détention. Le viol, le mariage d'enfants et le mariage forcé, l'exploitation sexuelle, la traite et d'autres formes de violence sexuelle sont particulièrement fréquents dans les centres de détention gouvernementaux, dans les situations de déplacement, aux points de contrôle et aux barrages routiers, lors des descentes et des perquisitions à domicile et dans les zones contrôlées par des groupes armés. Les femmes et les jeunes filles détenues sont soumises à des tortures sexuelles pour leur extorquer des informations ou forcer des parents masculins à la reddition. La violence sexuelle est également systématiquement utilisée contre les hommes et les garçons comme une tactique de torture. Désespérées d'assurer la sécurité physique et économique des filles, les familles recourent de plus en plus à des stratégies d'adaptation nuisibles et négatives, en particulier dans les situations de déplacement : retrait de l'école, augmentation des mariages forcés, diminution de l'âge au mariage.
- Les femmes syriennes continuent de réclamer des informations sur les personnes détenues arbitrairement ou enlevées et de faire pression pour leur libération. Les femmes qui ont des parents masculins détenus ou décédés sont particulièrement touchées par des lois discriminatoires. Par exemple, si une femme à la tête d'un ménage ne reçoit pas le certificat de décès de son mari, elle est confrontée à de nombreuses limitations qui pèsent sur sa vie quotidienne. L'Envoyé spécial continue de donner la priorité à la libération immédiate des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables, tels que les malades et les personnes âgées, ainsi qu'à la publication d'informations sur le sort des personnes disparues.

En tant que secrétariat du Groupe informel d'experts sur les femmes et la paix et la sécurité, ONU-Femmes a souligné qu'avant avril 2019, le Conseil de sécurité n'avait invité aucune femme représentant la société civile à faire un exposé au Conseil lors de ses réunions sur la République arabe syrienne. Cependant, depuis lors, six femmes syriennes de la société civile ont présenté un exposé au Conseil en seulement dix mois. Elles ont fourni des informations et des recommandations au Conseil et attendent de ce dernier qu'il y donne suite. ONU-Femmes a exhorté les membres du Conseil à assurer la protection de ces femmes avant, pendant et après leur exposé. Elle a également formulé d'autres recommandations, notamment :

- Dans toute déclaration ou résolution à venir, le Conseil devrait saluer les efforts visant à assurer la participation des femmes à la Commission constitutionnelle et demander instamment la participation pleine et entière, sur un pied d'égalité et de manière significative, de femmes issues de milieux divers, avec un seuil de 30 % au minimum, à toutes les négociations de paix, aux dialogues politiques plus larges et aux consultations nationales sur l'avenir de la République arabe syrienne.
- Le Conseil devrait exhorter la communauté internationale à financer intégralement le plan d'aide humanitaire pour la Syrie et le Plan régional pour les réfugiés et la résilience, y compris les activités visant à lutter contre toutes les formes de violence de genre, et à intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble de l'action humanitaire.
- Les membres du Conseil devraient réaffirmer que les parties doivent libérer toutes les personnes détenues arbitrairement ou enlevées, en particulier les femmes et les enfants, ainsi que les malades et les personnes âgées, et coopérer pour dresser la liste des femmes et des filles portées disparues et de faciliter leur retour dans leur famille. ONU-Femmes recommande que les coprésidents se mettent en rapport avec d'autres parties concernées et l'Envoyé spécial afin d'engager des efforts conjoints de plaidoyer sur la question.

Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur les violences sexuelles en temps de conflit a exprimé sa profonde inquiétude devant le décalage entre l'abondance des éléments de preuve concernant les violences sexuelles liées aux conflits et l'impunité des auteurs de ces crimes. La violence sexuelle liée aux conflits reste largement ignorée et fait l'objet de peu de mesures, bien qu'il soit bien établi qu'elle est utilisée comme une tactique de guerre, de torture et de terrorisme et qu'elle constitue un facteur majeur de déplacement forcé. Après la défaite territoriale de l'ISIL, un grand nombre de ses anciennes captives et victimes de violences sexuelles ont rejoint le camp de Hol, au nord-est de la République arabe syrienne, avec des enfants conçus dans un contexte d'esclavage sexuel. Quelque 39 enfants yazidis nés dans ces circonstances ont été abandonnés dans des orphelinats parce qu'ils n'ont pas été acceptés par leur communauté. De nombreuses femmes ont dû choisir entre garder leurs enfants ou retourner dans leur communauté. Le Bureau a réitéré son appel à reconnaître les victimes de violences sexuelles perpétrées par des groupes terroristes comme des victimes du terrorisme qui ont droit à une indemnisation et à des réparations, et a souligné qu'il importe que les victimes disposent de documents d'état-civil pour éviter l'apatridie. Le Bureau a félicité l'Allemagne d'avoir récemment arrêté et inculpé un ancien fonctionnaire syrien pour des chefs d'accusation de crimes contre l'humanité, dont des crimes de tortures, viols et agressions sexuelles aggravés, rappelant ainsi que des pays tiers peuvent également être des voies de recours pour forcer les auteurs à rendre des comptes.

En outre, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a souligné l'urgence de la situation dans le camp de Hol, notant la nécessité de se concentrer davantage sur les besoins spécifiques des femmes dans les processus de rapatriement.

Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à regagner leur région d'origine, que ce soit par leurs propres moyens ou grâce à un appui extérieur. La Direction souligne que la question de la réinsertion concerne toutes les femmes et non pas seulement les étrangères, se référant à l'exposé d'une militante des droits de l'homme, Mona Freij, au Conseil de sécurité en février 2020, dans lequel celle-ci a souligné le rôle important que les femmes jouent dans les efforts de réinsertion et de réconciliation de la communauté. La Direction rappelle que le Conseil, dans ses résolutions, a expressément demandé que les victimes de violences sexuelles et de la traite des personnes par des groupes terroristes soient reconnues comme des victimes du terrorisme.

Les coprésidents, en clôturant la réunion, ont remercié l'Envoyé spécial pour sa participation et se sont engagés à assurer le suivi des questions importantes soulevées.
